



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique énergétique

Question au Gouvernement n° 3143

Texte de la question

POLITIQUE EUROPEENNE DE L'ENERGIE

M. le président. La parole est à M. Jean Dionis du Séjour, pour le groupe UDF.

M. Jean Dionis du Séjour. Je souhaite, au nom du groupe UDF, m'associer à la proposition de Mme Colonna de faire figurer le drapeau européen à côté du drapeau tricolore ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Monsieur Dionis du Séjour, l'absence du drapeau européen n'a rien d'un symbole. Le bureau de l'Assemblée nationale a considéré que cet hémicycle est le lieu emblématique de débats nationaux et de l'élaboration de la loi nationale !

M. Jean Lassalle. Très bien !

M. Jacques Desallangre et M. Maxime Gremetz. En effet !

M. le président. C'est la raison pour laquelle il a choisi de n'y installer que le drapeau français.

(*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, du groupe Union pour la démocratie française, du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Excusez-moi, monsieur Dionis du Séjour, de vous avoir interrompu, contrairement à la règle, mais j'attendais que l'on me pose la question...

M. Jean Dionis du Séjour. Monsieur le président, je voudrais creuser la question qu'ont posée nos collègues socialistes. La Commission européenne vient de dévoiler son plan d'action sur l'énergie, qui va être débattu par les vingt-sept États membres, avant d'être éventuellement adopté lors du Conseil européen de mars prochain. Il concerne directement la France car il invite l'Union et les États membres à se doter d'une véritable politique commune de l'énergie et à réduire notre dépendance énergétique.

La question de l'indépendance énergétique européenne est d'une actualité brûlante. Le différend russo-ukrainien de janvier 2006, la fermeture à la frontière biélorusse, avant-hier même, de l'oléoduc Droujba, qui livre chaque année 83 millions de tonnes de pétrole russe à l'Union européenne, l'instabilité grandissante du Moyen-Orient pétrolier éclairent d'un jour cruel notre fragilité en ce domaine.

Jusqu'à présent, la politique énergétique de l'Union européenne se résumait à l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité. Au cours du débat sur l'énergie, toutes les familles politiques de notre assemblée ont appelé de leurs vœux la mise en place d'une véritable politique commune de l'énergie. La proposition faite par la Commission en jette les bases, notamment en proposant d'ici à 2020 à la fois de réduire d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre et de porter la part des énergies renouvelables à 20 % alors qu'elles ne représentent aujourd'hui que 7 %.

La faiblesse relative des énergies renouvelables à l'échelle de l'Europe ne fait que rendre plus éclatant l'écart entre un discours officiel très environnementaliste et une réalité économique toujours fondée sur le recours aux énergies fossiles.

M. Yves Cochet. Il a raison !

M. Jean Dionis du Séjour. Monsieur le ministre, la France est au pied du mur. Les événements sont là pour nous montrer qu'il faut agir vite.

La France va-t-elle se donner les moyens d'être le moteur d'une véritable politique commune européenne de l'énergie, en particulier pour les énergies renouvelables ? Comment comptez-vous adapter notre loi d'orientation

sur l'énergie pour nous permettre d'être exemplaires dans ce domaine stratégique ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie.

M. François Loos, *ministre délégué à l'industrie*. Monsieur le député, voilà bien un sujet sur lequel nous aimons tous les deux à débattre. La Commission a en effet dévoilé sa nouvelle stratégie énergétique en vue de futurs règlements et directives. Elle en est au stade de la simple communication et parmi les propositions présentées, beaucoup nous satisfont pleinement car elles reprennent très largement le mémorandum que nous avons présenté, évoqué à l'instant par Nelly Olin, et les engagements de la France en matière d'économies d'énergie, de substitution, de sécurité des approvisionnements.

Quant à la fermeture de l'oléoduc, elle n'a pas d'incidence pour nous car il n'approvisionne pas la France. Nous avons pris soin de diversifier nos sources d'approvisionnement, et c'est une politique que nos voisins européens devraient considérer avec beaucoup d'intérêt. Notre premier fournisseur pour le pétrole et le gaz est la Norvège, la Russie ne représentant que 11 % de nos importations en la matière. Voilà qui devrait rassurer.

Si les propositions de la Commission reprennent beaucoup de choses sur lesquelles nous nous sommes déjà engagés, qu'il s'agisse de l'énergie proprement dite ou de ses effets sur l'environnement, il y a certains sujets sur lesquels nous aurons à nous faire entendre.

Il s'agit d'abord de la question du découplage entre la production et le transport et, sur ce sujet, l'Allemagne, qui a la présidence de l'Union, est de notre côté. L'existence de réseaux de distribution de gaz et d'électricité - RTE - constitue un atout pour notre pays. Ils fonctionnent de manière indépendante et la meilleure preuve en est que les producteurs autres qu'EDF et GDF nous font part de leur satisfaction.

Il s'agit ensuite de la pérennité des tarifs que la majorité de votre assemblée a votés : la Commission a en effet demandé à seize pays européens de revoir leurs positions dans ce domaine.

Nous ne sommes pas seuls et nous aurons avec la Commission les discussions qui s'imposent.

(*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3143

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 janvier 2007